

Mémoire prébudgétaire de l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux présenté au Comité permanent des finances :

Soutenir le leadership :
Vers un Canada équitable

Consultation prébudgétaire de 2018

[Logo]

Fondée en 1926, l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) est le porte-parole national des membres de la profession.

L'ACTS a adopté une approche proactive des questions d'intérêt en matière de politique sociale et de travail social. Elle produit et diffuse des renseignements en temps opportun à ses membres, et elle lance et parraine des projets spéciaux. Par son souci de justice sociale et les efforts constants qu'elle déploie pour défendre la justice sociale, l'ACTS est reconnue et sollicitée tant au Canada qu'à l'étranger pour ses compétences en matière de politiques sociales.

L'ACTS œuvre à promouvoir la profession du travail social ainsi que l'avancement de la justice sociale au Canada. L'Association joue un rôle actif au sein de la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS).

Introduction

L'ACTS est encouragé devant le leadership dont fait preuve le gouvernement fédéral actuel pour améliorer les conditions sociales et l'état de santé des Canadiens. Dans cette perspective, l'ACTS continue d'insister sur l'importance d'investir dans les déterminants sociaux de la santé. Les engagements du gouvernement fédéral à l'égard des enfants, des femmes, des communautés autochtones, du logement abordable et de la lutte contre la pauvreté s'inscrivent dans la vision de l'Association d'un Canada plus équitable. C'est pourquoi l'ACTS applaudit le gouvernement fédéral pour le rôle de leadership qu'il prend et compte faire en sorte que le gouvernement tienne ses importantes promesses.

En tant qu'ardent défenseur des déterminants de la santé et membre de l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM), l'ACTS est encouragée par la promesse du gouvernement d'injecter 5 milliards de dollars sur 10 ans afin d'élargir l'accès aux services de santé mentale.

L'ACTS espère que le gouvernement fédéral continuera de montrer la voie à suivre pour bâtir un Canada plus équitable grâce à l'adoption et à la mise en œuvre des recommandations ci-dessous :

- 1) Adopter un revenu de base garanti pour tous : la prochaine révolution de la politique sociale canadienne pour lutter contre la pauvreté d'une façon compatissante et économique;
- 2) Adopter une loi sur l'action sociale pour le Canada afin d'orienter les investissements sociaux, d'accroître la reddition de comptes du gouvernement et de mesurer le rendement sur l'investissement;
- 3) Mettre en œuvre une loi sur la parité en santé mentale pour s'attaquer aux écarts entre les soins de santé physique et mentale au Canada;
- 4) S'engager à poursuivre le travail avec les communautés des Premières Nations pour respecter les décisions du Tribunal des droits de la personne concernant la discrimination de 165 000 enfants des Premières Nations;
- 5) Mettre en place un programme d'exonération du remboursement des prêts pour les travailleurs sociaux qui pratiquent dans le Nord afin pour accroître l'équité des soins, diminuer les temps d'attente et attirer des travailleurs sociaux dans les régions rurales et éloignées.

Recommandations de l'ACTS

1) **Adopter un revenu de base garanti pour tous : la prochaine révolution de la politique sociale canadienne afin de lutter plus efficacement contre la pauvreté au Canada**

L'ACTS a proposé l'adoption d'un revenu de base garanti sous la forme d'un modèle de démosubvention universelle pour lutter concrètement contre la pauvreté au Canada. Les coûts des programmes actuels de soutien au revenu au Canada frôlent les 200 milliards de dollars par année, et les programmes sont fragmentés, complexes, étroitement surveillés, ils varient d'une province à l'autre et, au bout du compte, ils n'éliminent pas le cycle de la pauvreté.

Jusqu'ici, les plans de revenu de base en Amérique du Nord ont été conçus selon le modèle négatif de l'impôt sur le revenu, qui crée un « piège des prestations » en rendant le travail à temps partiel non attrayant. Ce piège des prestations n'existe pas dans le cadre du modèle universel de démosubvention.

Le modèle universel de démosubvention diminue les préjugés, accroît la dignité, resserre la cohésion sociale et tient compte des déterminants sociaux de la santé. De plus, ce modèle allège le fardeau administratif et est économique à long terme.

Si une conception et une mise en œuvre prudentes s'imposent, l'ACTS croit qu'un revenu de base garanti selon le modèle universel de démosubvention constitue un mécanisme économique et socialement responsable par lequel le Canada peut assurer la dignité à tous. L'ACTS recommande que le gouvernement fédéral joue un rôle de leadership dans la recherche et l'établissement d'un revenu de base garanti pour tous qui serait distribué par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada.

2) **Adopter une Loi sur l'action sociale pour le Canada afin d'orienter les investissements sociaux**

L'ACTS a proposé l'adoption d'une *Loi sur l'action sociale pour le Canada* fondée sur des principes semblables à ceux énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé* afin d'orienter le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et d'autres investissements sociaux, rendant ainsi possible la mise en place d'une stratégie nationale comportant des indicateurs de rendement communs. La *Loi sur l'action sociale* est nécessaire pour créer les conditions propices au leadership fédéral qui seraient requises afin d'assurer l'établissement d'un revenu de base garanti pour tous.

Dix principes de la Loi proposée sur l'action sociale pour le Canada

1. Administration publique
2. Intégralité
3. Universalité

4. Transférabilité
5. Accessibilité
6. Équité
7. Efficacité
8. Reddition de comptes et transparence
9. Droits et responsabilité
10. Comparabilité

Une telle loi orienterait les provinces et les territoires dans l'élaboration de politiques adaptées à leurs besoins uniques, tout en aidant le gouvernement fédéral à mieux comprendre, d'abord, où vont les fonds alloués et, ensuite, où des investissements plus ciblés pourraient être nécessaires. En plus de favoriser le dialogue sur les enjeux communs, les pratiques exemplaires et les programmes fondés sur les données, cela contribuerait à produire des résultats comparables à l'échelle du Canada. En l'absence de leadership fédéral pour orienter les transferts et les investissements, le dialogue sur une politique sociale progressiste ne va nulle part.

Par exemple, l'ACTS accueille très favorablement la nouvelle Allocation canadienne pour enfants; toutefois, le programme est affaibli par l'absence d'un mécanisme de protection des prestataires contre la récupération par les provinces. Plutôt que de se fier à l'engagement tacite de protéger les bénéficiaires de cette prestation contre la récupération, les Canadiens devraient se réjouir que l'élaboration des politiques soit à nouveau fondée sur la compassion et ils devraient rendre ces décisions officielles en adoptant une *Loi sur l'action sociale*.

L'intégralité de la proposition de la *Loi sur l'action sociale pour le Canada* se trouve sur le site Web de l'ACTS, à l'adresse www.casw-acts.ca.

3) Mettre en œuvre une *Loi sur la parité en santé mentale* pour éliminer les écarts entre les soins de santé physique et mentale

Bien que le Canada ait adopté une stratégie en santé mentale et que les provinces aient établi des plans d'action et des stratégies en matière de santé mentale et de dépendances, l'ACTS fait valoir que des outils plus robustes s'imposent pour représenter pleinement les besoins en santé mentale et amener le financement des soins de santé mentale au même niveau que les soins de santé physique. L'ACTS propose une *Loi sur la parité en santé mentale* pour éliminer les écarts qui existent entre les soins de santé mentale et physique au Canada.

Au Canada, le régime d'assurance maladie publique n'assure pas la couverture de plusieurs services de santé mentale, et les régimes d'assurance maladie privée limitent la couverture. Cela réduit l'accessibilité aux services de santé mentale, leur durée et leur qualité.

C'est pourquoi l'ACTS appuie l'ACMMSM dans sa quête de la parité du financement public pour la santé mentale – afin de faire passer les dépenses de 7,2 % des dépenses publiques totales en santé à 9 % au moins. La part du gouvernement fédéral devrait être de 25 %. Cela veut dire que le gouvernement fédéral devrait verser 777,5 millions de dollars annuellement aux provinces et aux territoires pour élargir l'accès à un éventail de programmes et de services en santé mentale et obtenir de meilleurs résultats en santé. La somme de 5 milliards de dollars sur 10 ans promise dans le budget de 2017 est un pas dans la bonne direction pour atteindre la parité nécessaire afin de réellement sortir la santé mentale de l'ombre.

4) S'engager à poursuivre le travail avec les communautés des Premières Nations pour respecter les décisions du Tribunal canadien des droits de la personne concernant la discrimination de 165 000 enfants des Premières Nations

Au début de 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a jugé que, sur plusieurs décennies, le gouvernement du Canada a pratiqué de la discrimination à l'égard de 165 000 enfants des Premières Nations et leurs familles et a raté des possibilités de réformer le système de protection de l'enfance.

Le Tribunal a ordonné au gouvernement du Canada de faire ce qui suit d'ici le 1^{er} juillet 2017 : cesser les pratiques discriminatoires, verser un financement immédiat en échange des torts causés, appliquer correctement et pleinement le principe de Jordan et collaborer avec les Premières Nations afin de corriger les lacunes en matière de services et de financement.

À ce jour, le gouvernement du Canada a pris un engagement de 71 millions de dollars envers les enfants des Premières Nations dans le cadre du budget fédéral. Selon les estimations de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, le gouvernement du Canada a donc consacré 155 millions de moins aux enfants autochtones que ce à quoi il s'était engagé.

L'ACTS encourage le gouvernement fédéral à poursuivre le travail avec les peuples et les communautés des Premières Nations de même qu'à respecter ses obligations envers les Premières Nations relativement aux pratiques de protection de l'enfance et aux services à cet égard. L'ACTS espère que le gouvernement du Canada continuera d'avancer sur la voie de la réconciliation.

5) Exonérer le remboursement des prêts pour les travailleurs sociaux qui pratiquent dans le Nord

Compte tenu de l'écart entre les régions urbaines et rurales pour ce qui est de la disponibilité des services de santé, notamment de santé mentale, et les temps d'attente qui en découlent, l'ACTS préconise l'inclusion des travailleurs sociaux dans le cadre du

Programme canadien d'exonération du remboursement des prêts d'études, qui s'applique actuellement à d'autres professions dont les soins infirmiers.

Selon un rapport de 2012 de l'Institut canadien d'information sur la santé concernant les soins en milieu rural et éloigné au Canada, sur 11 pays, le Canada affiche les temps d'attente les plus longs. Depuis, les conditions ne cessent de se détériorer, et la Commission de la santé mentale du Canada a indiqué que les temps d'attente sont particulièrement aberrants et que des préjudices sont directement corrélés.

Compte tenu du contexte canadien particulier, où les communautés autochtones sont souvent situées dans des régions rurales ou éloignées, des populations déjà mal desservies se retrouvent dans un état de plus grande vulnérabilité encore.

Les travailleurs sociaux sont des professionnels hautement qualifiés capables d'offrir bon nombre des mêmes services thérapeutiques que les psychologues et les infirmières en santé mentale, mais à des coûts beaucoup moindres. De plus, dans les petites communautés qui ne peuvent se permettre qu'un seul praticien en santé mentale, un travailleur social est très utile – grâce à ses vastes compétences, il peut fournir divers types de soins, notamment du travail individualisé, des évaluations, du counseling thérapeutique et des références vers d'autres formes de soutien dans la communauté. D'autant plus que de nombreuses communautés éprouvent beaucoup de difficultés à attirer des professionnels en santé mentale.

L'ACTS croit que d'offrir un incitatif, par l'intermédiaire d'une exonération du remboursement des prêts d'études pour les travailleurs sociaux, favoriserait grandement le recrutement des travailleurs sociaux afin qu'ils pratiquent dans des régions rurales et éloignées.